REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 20 mai 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Lancement de la concertation sur la politique culturelle cantonale

Le département de la cohésion sociale lance en juin une concertation autour de la politique culturelle cantonale. L'objectif de cette démarche, menée avec les milieux culturels, les communes, le conseil consultatif de la culture, la commission d'accès à la culture ainsi que des services de l'administration cantonale (DIP, DT, DEE), est de travailler sur les lignes directrices de la politique culturelle cantonale ainsi que sur les modalités de mise en œuvre du nouvel article constitutionnel issu de l'initiative "Pour une politique culturelle cohérente à Genève" (IN 167) adoptée par le peuple en 2019 à 83%.

Après le retrait de l'avant-projet de message culture en septembre 2019 et l'annulation de la concertation prévue au printemps 2020 en raison de la crise sanitaire, le département de la cohésion sociale remet l'ouvrage sur le métier. Dans une optique d'ouverture et d'écoute et avec la volonté d'aboutir à une vision partagée et rassembleuse, il s'agit globalement de renforcer le rôle du canton en matière de politique culturelle. Si les énergies sont actuellement toujours mobilisées par le COVID-19, il importe précisément de préparer l'avenir, enrichi des enseignements de la crise que nous traversons. Pour le canton survient une vraie opportunité de pouvoir construire ensemble une politique culturelle solide, qui réponde aux enjeux actuels tout en s'inscrivant dans la durée.

Des ateliers en visioconférence auront lieu du 7 au 25 juin 2021 autour de douze thèmes, consultables sur le site ge.ch. A travers ces échanges, il s'agit de nourrir l'élaboration des lignes directrices de la politique culturelle cantonale, comme le demande la Loi sur la culture, et de mettre en œuvre le nouvel article 216 de la Constitution. Les propositions devront ensuite être adoptées par le Conseil d'Etat. Les ateliers sont ouverts à tou-te-s les acteurs et actrices culturel-le-s intéressé-e-s, avec la participation active des organisations professionnelles et des délégué-e-s culturel-le-s des communes genevoises. "Par définition, la culture c'est le rapport à l'autre et c'est la relation à l'autre. Une démarche participative coulait donc de source pour mettre en œuvre une initiative aussi ambitieuse que la 167" souligne Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale.

Ces échanges avec les milieux culturels alimenteront des travaux conjoints entre le département de la cohésion sociale et l'Association des communes genevoises, qui seront menés afin de définir les principes de coordination (rôle du canton) en matière culturelle, de concertation entre les communes et le canton, et de cofinancement de la création et des institutions. Le canton et la Ville de Genève travailleront également de concert sur la question du cofinancement des institutions qui les concerne.

Afin d'inaugurer ce vaste chantier, une séance plénière en présence de Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, aura lieu le mercredi 2 juin de 15h30 à 16h30. Pour le magistrat, l'énergie qui accompagne le renouveau de la scène et des activités culturelles a vocation à se matérialiser dans le cadre du processus participatif qu'il lance aujourd'hui. Les inscriptions à cette plénière se font via le lien suivant.

Les représentants de la presse qui souhaiteraient assister à cette séance plénière sont invité-e-s à s'inscrire par ce même biais. Nous les remercions d'annoncer en parallèle leur présence en écrivant à l'OCCS (guillaume.renevey@etat.ge.ch).

Une séance de restitution des ateliers et de présentation de l'avant-projet des lignes directrices de la politique culturelle cantonale est prévue à la rentrée. Durant l'automne, une large consultation des milieux culturels et politiques, sur la base de l'avant-projet, sera déployée. L'objectif poursuivi étant une adoption des différentes propositions par le Conseil d'Etat d'ici la fin de l'année en vue des travaux législatifs qui suivront.

Pour toute information complémentaire: M. Guillaume Renevey, chargé d'information et communication, office cantonal de la culture et du sport, DCS, T. 076 695 69 69.